

ARRETE DU PRESIDENT

OBJET :

Tableau annuel d'avancement au grade d'Agent social principal 1^{ère} classe

Madame Le Maire de la commune de LE SOLER, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

VU l'arrêté en date du 17/08/2023 fixant les lignes directrices de gestion,

- A R R Ê T E -

ARTICLE I – Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent social principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Madame BARES Brigitte	Agent social principal 2 ^{ème} classe - Echelon 9	01/05/2023
2 – Madame BILLAROS Florence	Agent social principal 2 ^{ème} classe - Echelon 8	01/05/2023
3 – Madame MARCH Henriette	Agent social principal 2 ^{ème} classe - Echelon 9	01/05/2023
4 – Madame MAS Marie Carmen	Agent social principal 2 ^{ème} classe - Echelon 9	01/05/2023
5 – Madame MAYENS Corinne	Agent social principal 2 ^{ème} classe - Echelon 9	01/05/2023

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	5	0
Inscrits	5	0

ARTICLE II – Madame la Gestionnaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LE SOLER, le 18/08/2023



Madame le Maire,
Présidente du CCAS,

Armelle REVEL-FOURCADE.

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr
Notifié le :
Signature de l'agent